



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 27 mars 2025 à 19h00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
22	29	28

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, BOURGUE Michèle, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danièle, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MILAD Lydie, MANDINE David, URAS Patrick, AYME Michel, POSTIAUX Régis, DIOP Alix, MORENO Manuel

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à COUSTABEAU Gérard, FANTAUZZO Marie-France donne pouvoir à JEAN Didier, ROUSSIER Michel donne pouvoir à CARELLO Danièle, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, PIGNOLY Sylvestre donne pouvoir à DIOP Alix

Conseillers Municipaux absents : SERAFINI Audrey

Délibération N° 25/24-

OBJET : TARIFS DU CIMETIERE

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2213-15,

Vu la délibération n°161/11 du 30 novembre 2011 fixant, notamment, les tarifs applicables au cimetière communal à compter du 1er janvier 2012,

Vu la délibération n°144/12 du 19 décembre 2012 approuvant le montant de la vacation funéraire aux policiers municipaux,

Vu la délibération n°24/20 du 24 mai 2020 portant délégation de pouvoirs du conseil municipal au Maire,

Considérant l'évolution des prix à la consommation entre 2012 et aujourd'hui,

Indique que les travaux de reprise d'emplacements en terrain commun vont débuter début avril. Ces travaux sont rendus nécessaires par le manque de places disponibles au cimetière, notamment en terrain commun, et par l'absence de caveaux de 1 à 3 places. Il est ainsi prévu la reprise de cinquante emplacements sur le terrain commun et la création de quatorze caveaux de 1 à 3 places.

Actuellement, les tarifs ne prévoient pas de prix pour la vente de ces « petites » concessions avec caveau. Il est ainsi proposé de fixer un prix pour celles-ci et de réévaluer les tarifs des autres concessions, qui n'ont pas été actualisés depuis 2012.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20250327-DELIB_25_24

Les tarifs proposés sont les suivants (montants ttc) :

Type de concession	Tarifs 2012 (pour rappel)	Nouveaux tarifs
Case colombarium (3 urnes)	320 €	340 €
Case reliquaire	430 €	450 €
Petite concession (1m) pleine terre	1 480 €	1 575 €
Petite concession avec caveau	/	3 570 €
Grande concession (2m) pleine terre	2 450 €	2 585 €
Grande concession avec caveau	5 350 €	5 885 €
Dépositaire (jusqu'à 72h)	73 €	80 €
Dépositaire (au-delà de 72h)	11 €/jour	15 €/jour

Il est également proposé de donner un avis favorable à la fixation à 23 € de la vacation des policiers municipaux pour les opérations de fermeture et scellement de cercueil lorsqu'il y a crémation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux tarifs du cimetière communal, tels que présentés ci-dessus, pour toute nouvelle demande à compter du 1^{er} avril 2025.

DONNE un avis favorable à la fixation de la vacation funéraire des policiers municipaux à 23 €.

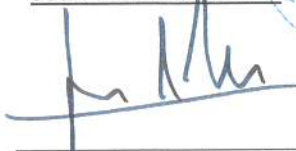
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO



Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le 1/04/25
Et de la publication sur le site internet le 1/04/25
ou notification le

REÇU EN PREFECTURE

le 01/04/2025

Application agréée E-legalite.com